



PRÉFET DE LA SARTHE

*Direction Départementale
des Territoires de la Sarthe
Service Eau Environnement
unité Prévention des Risques*

ARRÊTÉ du 31 JAN. 2019

OBJET : Arrêté relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs - Liste des communes concernées dans le département de la Sarthe

**LE PRÉFET DE LA SARTHE,
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

VU le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU le décret n°2018-434 du 04 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire ;

VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012269-0021 du 8 octobre 2012 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2017 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de Le Lude du 15 novembre 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de Cherré-Au du 13 septembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de Marolles-les-Braults du 18 septembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de Bernay-Neuvy-en-Champagne du 26 septembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de Fresnay-sur-Sarthe du 30 novembre 2018 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'obligation d'information sur les risques naturels et technologiques majeurs prévue au I et II de l'article L.125-5 du Code de l'Environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

Article 2 – La liste des risques et des documents nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont définis par un arrêté préfectoral, pris pour chaque commune concernée, conformément à l'article R 125-24 du Code de l'Environnement.

Article 3 – Le présent arrêté et les arrêtés préfectoraux pris pour chaque commune seront mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article R 125-25 du Code de l'Environnement.

Article 4 – Un dossier synthétique des documents relatifs à chaque commune auxquels le propriétaire ou le bailleur peut se référer est consultable sur le site internet des services de l'État en Sarthe (<http://www.sarthe.gouv.fr/information-des-acquereurs-et-des-locataires-sur-a433.html>).

Article 5 – Les immeubles bâtis ayant subi un sinistre indemnisé font également l'objet d'une obligation d'information, conformément au IV de l'article L 125-5 du Code de l'Environnement. Le site georisques.gouv.fr liste, le cas échéant, le ou les arrêtés de catastrophe sur le territoire de la commune concernée.

Article 6 – Le présent arrêté est adressé aux maires des communes intéressées et à la chambre départementale des notaires.

Il est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Mention du présent arrêté ainsi que des modalités de sa consultation seront insérées dans un journal diffusé dans le département.

Le présent arrêté et son annexe sont accessibles sur le site internet des services de l'État en Sarthe.

Article 7 – Cet arrêté abroge et remplace les arrêtés préfectoraux n°2012269-0021 du 8 octobre 2012 et du 31 juillet 2017 relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Article 8 – Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Madame la Directrice de Cabinet du Préfet, Madame et Monsieur les Sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe et Mesdames et Messieurs les Maires concernés du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

LE PRÉFET,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Thierry BARON

LISTE DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE SUR LESQUELLES S'APPLIQUE
L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS,
LES RISQUES MINIERES ET LA POLLUTION DES SOLS
(art. L. 125-5 III du code de l'environnement)

Aigné	Joué-l'Abbé	Roëzé-sur-Sarthe
Aillières-Beauvoir	Juigné-sur-Sarthe	Rouessé-Fontaine
Allonnes	Juillé	Rouessé-Vassé
Amné	La Bazoge	Rouez
Ancinnes	La Bruère-sur-Loir	Rouillon
Arçonnay	La Chapelle-aux-Choux	Rouperroux-le-Coquet
Ardenay-sur-Mérize	La Chapelle-d'Aligné	Ruaudin
Arnage	La Chapelle-Saint-Aubin	Ruillé-en-Champagne
Arthezé	La Chapelle-Saint-Fray	Sablé-sur-Sarthe
Asnières-sur-Vègre	La Chartre-sur-le-Loir	Saint-Aignan
Assé-le-Boisne	La Ferté-Bernard	Saint-Aubin-de-Locquenay
Assé-le-Riboul	La Flèche	Saint-Biez-en-Belin
Aubigné-Racan	La Fontaine-Saint-Martin	Saint-Calez-en-Saosnois
Auvers-le-Hamon	La Guierche	Saint-Célerin
Auvers-sous-Montfaucon	La Milesse	Saint-Christophe-du-Jambet
Avesnes-en-Saosnois	La Quinte	Saint-Christophe-en-Champagne
A vessé	La Suze-sur-Sarthe	Saint-Corneille
Avezé	Laigné-en-Belin	Saint-Cosme-en-Vairais
Avoise	Lavardin	Saint-Denis-d'Orques
Ballon-Saint-Mars	Le Bailleul	Sainte-Jamme-sur-Sarthe
Bazouges-Cré-sur-Loir	Le Grand-Lucé	Sainte-Sabine-sur-Longève
Beaufay	Le Grez	Saint-Georges-du-Bois
Beaumont-sur-Sarthe	Le Lude	Saint-Georges-le-Gaultier
Beillé	Le Mans	Saint-Germain-d'Arcé
Bernay-Neuvy-en-Champagne	Les Aulneaux	Saint-Gervais-en-Belin
Bérus	Les Mées	Saint-Jean-d'Assé
Béthon	Le Tronchet	Saint-Jean-de-la-Motte
Blèves	Lhomme	Saint-Jean-du-Bois
Boëssé-le-Sec	Ligron	Saint-Léonard-des-Bois
Bourg-le-Roi	Livet-en-Saosnois	Saint-Longis
Bousse	Loir-en-Vallée	Saint-Marceau
Brains-sur-Gée	Lombron	Saint-Mars-la-Brière
Brette-les-Pins	Longnes	Saint-Martin-des-Monts
Briosnes-lès-Sables	Louailles	Saint-Ouen-de-Mimbre
Brûlon	Loué	Saint-Ouen-en-Belin
Cérans-Fouilletourte	Louplande	Saint-Ouen-en-Champagne
Chahaignes	Louvigny	Saint-Paterne-le-Chevain
Champagné	Louzes	Saint-Paul-le-Gaultier
Champfleür	Lucé-sous-Ballon	Saint-Pavace
Changé	Luché-Pringé	Saint-Pierre-des-Bois
Chantenay-Villedieu	Maigné	Saint-Pierre-des-Ormes
Chassillé	Malicorne-sur-Sarthe	Saint-Rémy-de-Sillé
Château-l'Hermitage	Mamers	Saint-Rémy-des-Monts
Chaufour-Notre-Dame	Mansigné	Saint-Rémy-du-Val
Chemiré-en-Charnie	Marçon	Saint-Saturnin
Chemiré-le-Gaudin	Mareil-en-Champagne	Saint-Symphorien
Chenay	Mareil-sur-Loir	Saint-Victeur

Chérancé
Chérisay
Cherré-Au
Chevillé
Clermont-Créans
Commerveil
Congé-sur-Orne
Conlie
Connerré
Contilly
Coulaines
Coulans-sur-Gée
Courceboeufs
Courcelles-la-Forêt
Courcemont
Courcival
Courgain
Courtilers
Crannes-en-Champagne
Crissé
Crosnières
Cures
Dangeul
Degré
Dissay-sous-Courcillon
Domfront-en-Champagne
Doucelles
Douillet
Duneau
Dureil
Epineu-le-Chevreuil
Etival-lès-le-Mans
Fatines
Fay
Fercé-sur-Sarthe
Fillé
Flée
Fontenay-sur-Vègre
Fresnay-sur-Sarthe
Fyé
Gesnes-le-Gandelin
Grandchamp
Guécélard
Jauzé
Joué-en-Charnie

Maresché
Marolles-les-Braults
Marollette
Meurcé
Mézeray
Mézières-sous-Lavardin
Mézières-sur-Ponthouin
Moitron-sur-Sarthe
Moncé-en-Belin
Moncé-en-Saosnois
Monhoudou
Montbizot
Montfort-le-Gesnois
Montreuil-le-Chétif
Mont-Saint-Jean
Montval-sur-Loir
Moulins-le-Carbonel
Mulsanne
Nauvay
Neufchâtel-en-Saosnois
Neuvillalais
Neuville-sur-Sarthe
Neuville-en-Charnie
Nogent-sur-Loir
Notre-Dame-du-Pé
Nouans
Noyen-sur-Sarthe
Oisseau-le-Petit
Oizé
Panon
Parcé-sur-Sarthe
Parnennes
Parigné-le-Pôlin
Peray
Pezé-le-Robert
Piacé
Pincé
Pirmil
Pizieux
Poillé-sur-Vègre
Pontvallain
Précigné
Pruillé-le-Chétif
René
Requeil

Saint-Vincent-des-Prés
Saosnes
Sargé-lès-le-Mans
Savigné-l'Evêque
Savigné-sous-le-Lude
Sceaux-sur-Huisne
Ségrie
Sillé-le-Guillaume
Sillé-le-Philippe
Solesmes
Sougé-le-Ganelon
Souillé
Souigné-Flacé
Souigné-sous-Ballon
Souigné-sur-Même
Souigné-sur-Sarthe
Spay
Tassé
Tassillé
Teillé
Téloché
Tennie
Terrehault
Thoigné
Thoiré-sous-Contensor
Thorée-les-Pins
Torcé-en-Vallée
Trangé
Tuffé-Val-de-la-Chéronne
Vaas
Vallon-sur-Gée
Vernie
Vezot
Villaines-la-Carelle
Villaines-la-Gonais
Villaines-sous-Malicorne
Villeneuve-en-Perseigne
Vion
Viré-en-Champagne
Vivoin
Voivres-lès-le-Mans
Vouvray-sur-Huisne
Yvré-le-Pôlin
Yvré-l'Evêque